



Défaut de communication, retard de paiement

Par **Sunnyboo**, le **13/01/2015** à **21:25**

Bonjour,

J'ai travaillé dans un magasin de jouets du 17 Novembre au 21 Novembre 2014. Le contrat initial prenait fin au 24 décembre 2014.

J'ai donc été licencié après la période d'essai.

Voici comment les choses se sont déroulées :

FIN OCTOBRE 2014 : J'ai déposé mon CV et j'ai décroché un entretien. Le recruteur (L'adjoint de l'Unité Commerciale)

m'a indiqué qu'il avait TROIS postes (de 30 heures) à proposer en tant qu'hôtes de caisse mais aucun en tant que conseiller-vendeur car il préférerait

mettre (que) son équipe sur le terrain. En parlant de mon ancienne expérience en tant qu'hôte de caisse dans une autre enseigne, il m'a soutenu « qu'ici » chacun sera affecté qu'à un seul poste :

des personnes en caisse, d'autres en rayons, d'autres aux emballages cadeaux mais qu'il n'y aurait pas de transfert de missions. Il m'a aussi soutenu qu'il y aurait deux plages horaires (matin ou soir)

et que j'aurai les mêmes plages horaires pour la semaine. (Je pourrais par conséquent changer de service la semaine d'après.)

Je lui ai signalé pour finir que j'avais d'autres entretiens, il m'a alors confié qu'il avait déjà pourvu un poste et qu'il considérerait que l'un des deux autres postes m'était acquis pendant ce laps de temps.

NOVEMBRE 2014 : Comme convenu, je l'ai appelé en début de semaine (MARDI) pour confirmer que j'acceptais sa proposition. Il n'était pas là, un de ses chefs d'équipe a décroché et m'a soutenu qu'il me rappellerait au plus tard JEUDI ou VENDREDI mais que selon lui l'adjoint serait ravi de travailler avec moi. J'ai attendu jusqu'à SAMEDI

pour contacter à nouveau l'entreprise. L'adjoint m'a signifié qu'il avait BIEN eu le message de son chef d'équipe (il aurait donc dû essayer de me joindre) et que quelqu'un me rappellerait la semaine d'après.

J'ai (ENCORE) attendu et ce jusqu'au LUNDI de la semaine SUIVANTE (10 NOVEMBRE 2014) - donc PLUS d'une semaine d'attente, avant qu'une chef d'équipe ne me contacte... (L'entreprise ne semble donc pas tenir ses délais.)

Elle m'a confirmé mon embauche et m'a transmis mon emploi du temps (10-18h sur 4 jours et 12h-20h le MARDI, je passerai donc sur du 35 h ? Je l'ai fait répéter plusieurs fois pour être sûr.)

Je lui ai demandé si je devais venir avant le 17 Novembre pour signer le contrat. Elle m'a dit que je ferais cela le premier jour de travail. Je lui ai par conséquent demandé quelles pièces je devais ramener.

Elle m'a répondu qu'elle m'enverrait un mail avec les pièces à fournir ainsi qu'avec l'emploi du temps définitif car elle devait encore contacter d'autres personnes (certainement les autres CDD caisses, enfin c'était ce que je pensais à ce moment.) pour connaître, je suppose, leurs souhaits sur le jour de repos notamment. Elle m'a donc envoyé un mail quelques minutes plus tard, avec les pièces à fournir en précisant bien « comme convenu avec l'adjoint, vous n'aurez pas de pause repas. » sans pour autant expliquer mon nouveau planning (14h-20h sur 4 jours et 10h-16h le MARDI, je repasse comme par magie à 30 heures !)

LE 13 NOVEMBRE 2014 : l'adjoint m'a envoyé un mail pour savoir si je pouvais lui transmettre les documents ou venir les déposer sur place AVANT de commencer le Lundi 17. (Sachant que j'avais proposé à la chef d'équipe de venir pour signer le contrat et déposer au passage les documents !) Ne voyant pas l'intérêt de me déplacer un Samedi juste pour déposer les documents alors que je commençais deux jours après, et estimant qu'on me prévenait à la dernière minute, j'ai préféré envoyer les pièces par mail.

LE 17 NOVEMBRE 2014 (1er jour de travail) : L'adjoint m'a accueilli sans un sourire, et m'a dirigé vers le sous-sol. Sur le trajet, il m'a interpellé « pas de baskets blanches. », quelques mètres plus, il s'est retourné et m'a dit « pas de jeans aussi. » Avant de concéder : « c'est vrai, vous ne le saviez pas car ne je ne vous l'avais pas dit avant. » L'adjoint m'a vouvoyé de bout en bout (je n'ai que la trentaine), alors qu'en principe dans la grande distribution tout le monde se tutoie. Dès de le départ, je me suis senti mis à l'écart.

Une fois au sous-sol, il m'a fait signer les papiers, étant donné que je signalais JUSTE AVANT de commencer (même si je suis arrivé exprès une dizaine de minutes avant) et vu l'ambiance dans laquelle j'ai été accueilli, je n'ai fait que survoler le dit-contrat pour ne pas commencer en retard.

Voici ce que je remarque après-coup, mon poste s'intitule « employé de magasin débutant saisonnier. » Il est stipulé que mes missions « porteront sur l'accueil et l'orientation de la clientèle vers les rayons où les clients seront pris en charge par des employés chargés à la vente, ainsi qu'à la confection des cadeaux. » Le contrat mentionne donc « la confection des cadeaux. » Or selon les dires de l'adjoint, chacun aura sa tâche ! Admettons pour l'instant que j'ai mal interprété et qu'en réalité, sa phrase voulait dire que je pouvais pendant une journée être à la caisse, le lendemain qu'aux emballages cadeaux, ainsi de suite...

Il m'a dit que je pouvais laisser mon sac ici, (les casiers étant cassés), que c'était sûr car seuls lui et une des chefs d'équipe descendaient « en bas. » Affirmation fausse car j'ai déjà vu d'autres personnes s'afférant « en bas » !

Une des chefs d'équipe m'a ensuite pris en charge pour la formation. Elle m'a montré les rudiments de la caisse mais aucunement l'art de l'emballage (alors que c'était une mission a priori inéluctable, selon le contrat.)

Plus tard dans la journée, l'autre CDD caisse (finalement, seules deux contrats caisses ont

été attribués) m'a donné un article pour que je m'entraîne à l'emballage, je l'ai plutôt réussi. C'était une gentille attention mais c'était une chose qu'aurait dû me montrer ma formatrice et non pas une CDD caisse.

A la fin de la journée, l'adjoint m'a affirmé que vendre les loupiottes lumineuses serait un défi mais que celui-ci NE SERAIT PAS mis en place dès le lendemain, or le lendemain il a commencé la journée par « il faut proposer des piles, des sacs et vendre les loupiottes. » J'ai donc travaillé dans un contexte où tout le monde disait tout et son contraire.

LE 18 NOVEMBRE 2014 : une autre chef d'équipe m'a suivi. En début de journée, l'adjoint lui a demandé de remplacer les articles dans la vitrine et les mettre sur le présentoir derrière les caisses.

Je me suis proposé pour l'aider, la laissant s'occuper du présentoir et moi m'attelant à refaire la vitrine (tâches plus contraignantes car il fallait se baisser.) Au final, j'ai refait toute la vitrine TOUT SEUL, entre deux encaissements, alors que la chef d'équipe a passé le début de sa journée à papoter avec d'autres.

On devait en plus de l'encaissement, proposer des piles pour tous les produits électroniques, ainsi que des cabas à chaque client (dont un euro était redistribué à l'association de l'enseigne). On nous mettait la pression pour avoir « un bon ratio. » quitte à faire du forcing. On m'a dit par exemple que si je croisais quelqu'un du Qatar, que je devais valider le cabas, sans même le proposer au client (ce qui pour moi est une vente forcée), je ne l'ai jamais mis en pratique. Plusieurs fois, on est venu me critiquer car je ne proposais pas des cabas à chaque client ou pas de la bonne manière, etc.

Plus tard, la chef d'équipe (commencera) à me montrer comment emballer, mais de manière très rapide. Puis, elle a pris 4 objets de formes différentes pour que je m'exerce. Je n'ai même pas fais la moitié qu'elle m'a rappelé en caisse. Elle m'a dit que je pourrais revenir m'entraîner quand j'aurais un moment, mais je n'ai jamais fini ma formation.

Autre fait choquant, une cliente est venue pour dire qu'elle avait oublié de présenter sa carte de fidélité lors de son précédent achat. Une des chefs d'équipe a fait des manipulations derrière le comptoir puis lui a répondu « c'est bon pour moi », avant de me dire de reprendre la caisse. Elle a murmuré : « La prochaine (cliente) tu la passes dessus. » Ce à quoi j'ai répondu « mais c'est pas la même personne. » La chef d'équipe m'a soutenu que ce n'était pas grave, j'ai donc exécuté, mais ce ne sont pas des principes que je trouve nobles.

A la fin de la journée, l'adjoint m'a reçu dans le bureau et m'a mis un ultimatum. Le Mercredi étant mon jour de repos, si je n'étais pas convaincant Jeudi, le contrat serait rompu.

LE JEUDI 20 NOVEMBRE 2014 : A mon arrivée, je vois un petit message sur ma caisse (du genre : penser à proposer des loupiottes, des piles et des sacs sauf en période de rush...) On pourrait croire à un gentil message mais cela n'a fait qu'accroître le stress. J'ai demandé où étaient les très grands sacs (gratuits.) On m'a répondu : « dans le carton derrière », sans me montrer lequel alors qu'il y avait au moins une dizaine de cartons de formes différentes derrière moi. J'ai donc commencé à encaisser sans savoir où se situaient les grands sacs. A plusieurs reprises des clients ont refusé des piles après-coup (car trop chères), je devais donc appeler quelqu'un pour supprimer la ligne d'achat (action que je pouvais faire dans mon poste de l'année précédente.) Plusieurs membres de l'équipe avaient la manie d'arriver à deux à l'heure (pas tous ceci étant dit) y compris l'adjoint. Je veux bien qu'on me reproche d'être lent mais pas dans ces conditions. Sachant que l'une des chefs d'équipe n'aimait pas qu'on mette des vente en attente (car elle devait les supprimer après.) On était donc pris au piège entre proposer des piles (car on nous l'obligeait et devoir attendre car des clients changeaient aussitôt d'avis.) Quand l'adjoint venait m'aider, il ne souriait pas et ne m'adressait jamais la parole, même quand je lui disais merci.

Comment avoir confiance en soi dans ce climat délétère ?

Plus tard, une cliente difficile s'est présentée, réclamant un avoir périmé. L'adjoint s'est donc occupé d'elle et une des chefs d'équipe m'a demandé de me mettre aux emballages (qui se trouvent au-delà des caisses.) Je rappelle que je n'ai pas fini ma formation à ce sujet. On est donc bien loin du « chacun sa tâche » avancé par l'adjoint. A chaque journée, son lot de tâches supplémentaires (mise en rayon...) Oui car le contrat stipule « ces missions ne présentent pas un caractère exhaustif, et elles sont par nature évolutives tenant aux impératifs d'adaptation de l'Entreprise et à ses besoins. »

A la fin de mon service, la chef d'équipe a compté ma caisse et m'a engueulé car il manquait un coupon carte bancaire. L'adjoint est descendu et m'a engueulé à son tour. J'ai réfléchi et j'ai pensé à la cliente qui réclamait son avoir périmé, j'ai alors indiqué qu'il était peut-être sur le comptoir. Effectivement, l'adjoint avait la fâcheuse manie de mettre des choses sur le comptoir sans me donner de consigne. Il a certainement (en plus) dû encaisser pendant que j'étais aux emballages puisqu'il est redescendu avec différents coupons (dont celui de la cliente difficile qui a voyagé de main en main.) Il les a ensuite balancé sur le bureau en disant « y'avait ça aussi ! » ; limite en m'accusant de laisser trainer des coupons alors qu'il les mettait sur le comptoir en espérant que je devine la marche à suivre.

J'estime donc qu'il y a CHANGEMENT voire TROMPERIE entre ce qui est annoncé au départ et ce qui se passe réellement sur le terrain.

A la fin de la journée, une des chefs d'équipe m'a reçu alors que l'adjoint m'avait dit que ça serait lui qui s'en chargerait... Elle m'a donc dit que le contrat s'arrêtait là mais que néanmoins, je viendrais travailler le lendemain. Elle m'a fait signer un avenant et m'a dit que je recevrais les documents par courrier (attestations pôle emploi...) et qu'elle laisserait l'avenant sur le bureau que je puisse le regarder quand je voudrais. Je n'ai donc jamais eu de double de cet écrit. (A ce jour, 13 Janvier 2015, je n'ai toujours reçu aucun courrier, sachant que j'ai vu sur un site qu'apparemment ce courrier doit être envoyé en « accusé-réception » et qu'en plus les documents type attestations pôle emploi... seraient à retirer à l'entreprise et non pas envoyés au domicile.)

LE 21 NOVEMBRE 2014 : Je suis arrivé donc pour mon dernier jour, pour une fois l'adjoint m'a souri en me voyant avec un jouet destiné à leur association à la main. Je me suis changé et me suis placé derrière la caisse.

Une des chefs d'équipe a pris sa caisse et est descendu au sous-sol pour la compter.

L'adjoint la regardait bizarrement comme s'il n'était pas au courant que je venais travailler ce jour-là ?! D'ailleurs, en parlant de caisse, à plusieurs reprises, un message d'erreur apparaissait. On m'a alors indiqué qu'il y'avait trop d'espèces et qu'il fallait retirer de l'argent pour éviter d'attirer les braqueurs. Les derniers jours, on m'a laissé continuer à encaisser sans retirer de l'argent, en me demandant d'annuler manuellement le message d'erreur à chaque fois. Déjà qu'on me qualifiait de lent, pouvais-je être plus rapide en me rajoutant une tâche à chaque encaissement ? Cela pouvait également favoriser la fausse manipulation. Désirait-on que je fasse une « erreur fatale » ? Sans compter le risque de braquage.

Je suis resté un bon quart d'heure sans rien faire. La chef d'équipe est remonté et la journée s'est passée comme les précédentes puis la deuxième chef d'équipe m'a demandé si je voulais aller aux toilettes ou boire, effectivement, je n'avais jamais pris de pause, concentré sur mon travail. Je suis donc quelqu'un de sérieux. AVANT que je n'indique à l'autre CDD caisse (qui était gentille à mon égard) que c'était mon dernier jour, elle m'a soufflé qu'elle ne penserait pas faire long (c'est dire l'ambiance pesante.) Depuis le début, elle a commise 3 erreurs caisses, je n'en ai fait aucune. Elle a certes commencé une semaine avant moi... D'ailleurs à ce titre, on aurait dû aussi me laisser une semaine supplémentaire pour trouver mes marques (ou être aussi rapide qu'elle). Elle était donc plus rapide que moi (comme l'a souligné l'adjoint) mais elle faisait aussi plus d'erreurs. Elle m'a félicité à plusieurs reprises

parce que j'avais vendu BEAUCOUP PLUS (pour reprendre ses termes) de cabas à 2 euros qu'elle. Mais c'est vers moi et non vers elle que la chef d'équipe (qui était aussi son amie) s'est déplacée, tableau à la main pour déplorer la faible vente de cabas !

Après l'heure de fermeture, certaines clientes de dernières minutes ont monopolisé le magasin, j'étais donc forcé de rester. (Or, je pense que ce n'est pas le rôle à un saisonnier d'assumer ce genre de situations.) Je suis ensuite descendu avec les deux chefs d'équipe. Elles ont compté la caisse devant moi. Y'a juste eu un « c'est bon pour moi » avant que les deux filles ne papotent m'ignorant totalement alors qu'elles savaient pertinemment que c'était mon dernier jour. J'ai donc pris l'initiative de « clore mon départ. » en leur souhaitant bon courage. Elles m'ont répondu avec sourire et sont reparties dans leurs discussions. Je suis sorti avec près de 25-30 minutes de retard. D'ailleurs je partais tous les jours 10 minutes environ après l'horaire indiqué. Voici donc comment j'étais traité pendant ces 4 jours de travail.

Sur mon relevé de compte (du 20 Novembre au 16 Décembre 2014) il n'y a aucune trace de paiement, or chaque jour de la période d'essai doit-être payé.

Quand bien même j'aurais été payé fin Décembre - début Janvier (j'attends mon relevé de compte du mois avec impatience), j'aurais dû recevoir les documents par la poste depuis quelques jours (attestation pôle emploi...) est-il judicieux de rentrer en litige (prud'hommes) avec eux ou alors devrais-je juste réclamer mes papiers par mail de manière courtoise sachant que j'estime qu'on me manque de respect ? De plus ayant fini le 21 Novembre, j'estime que le délai était suffisant pour avoir une fiche de paie pour fin Novembre.

Merci de votre attention.

Cordialement.

Par **moisse**, le **14/01/2015** à **09:38**

Bonjour,

[citation]J'ai donc été licencié après la période d'essai[/citation]

Non

L'employeur a mis fin à la période d'essai.

Celle-ci étant d'un jour par semaine sur la durée du CDD avec un maximum de 2 semaines, les parties étaient libres de procéder à cette rupture sans justification.

[citation] j'aurais dû recevoir les documents par la poste depuis quelques jours (attestation pôle emploi...) est-il judicieux de rentrer en litige (prud'hommes) avec eux ou alors devrais-je juste réclamer mes papiers par mail de manière courtoise sachant que j'estime qu'on me manque de respect ? De plus ayant fini le 21 Novembre, j'estime que le délai était suffisant pour avoir une fiche de paie pour fin Novembre.

[/citation]

Oui et non.

En effet les documents sont censés être prêts au dernier jour. Mais on admet quelques jours de délais pour la confection matérielle, par exemple jusqu'au jour habituel de la paie.

Vous avez donc raison sur le point du délai.

Mais:

Le bulletin comme le reste de la documentation, attestation, solde de tout compte, certificat de travail, **sont quérables et non portables.**

Vous devez donc vous préoccuper de les récupérer sur votre lieu de travail.

Il est bien certain qu'il pourrait être reproché à cet employeur, au bout d'un temps restant à définir, d'avoir procédé à une rétention de ces documents.

Par **Sunnyboo**, le **14/01/2015 à 18:37**

Merci Moisse pour les précisions sur la période d'essai.

Je suis aller à ma banque aujourd'hui pour demander mes écritures, aucun paiement non plus entre le 14 Décembre et 14 Janvier.

J'ai ensuite regardé mes mails, effectivement la chef d'équipe ne m'a demandé qu'une copie de la carte d'identité et celle a la carte vitale. Quand l'adjoint m'a demandé si je pouvais lui envoyer les documents ou les porter sur place, j'ai donc bien évidemment scanné et envoyé QUE ceux demandés. Il ne m'a notifié qu'il manquait un document.

Ils n'ont donc aucun RIB de ma part, sauf si après-coup l'adjoint me l'aurait réclamé une fois sur place. Mais de mémoire, il me semble pas lui avoir donné ce document.

Soit je lui ai donné un RIB les jours suivant mon embauche, auquel cas, j'aurai dû être payé depuis.

Soit ce n'est pas le cas, et ils auraient dû soit m'avertir pour que je leur transmette un RIB, soit me payer d'une autre manière (chèque), vu qu'ils devaient m'envoyer des documents par voie postale.

Par **moisse**, le **15/01/2015 à 07:57**

Bonjour,

[citation] vu qu'ils devaient m'envoyer des documents par voie postale.

[/citation]

Bis repetita, ces documents sont quérables.

Vous devez aller les chercher au siège de l'entreprise.

Vous ne pourrez pas entreprendre une quelconque action judiciaire avant d'avoir accompli cette démarche.

Par **Sunnyboo**, le **17/01/2015 à 21:31**

J'ai donc envoyé un mail à l'adjoint qui m'avait dit avoir reçu le chèque et le bulletin de paie. Je suis donc parti en magasin récupérer ces documents ainsi que tous les autres au passage.

Meci Moisse d'avoir donné votre avis.